

7. Avez-vous désigné un responsable Développement Durable (DD) ?



> A savoir

- Le Département du Gers comme d'autres organismes, met à disposition du mouvement sportif des fiches éco-responsables à travers son site Internet : www.gers.fr

> Objectifs

- Inciter à un comportement éco-citoyen.
- Identifier une personne ressource en matière de « développement durable » au sein du club.
- Coordonner, sensibiliser, partager et transférer les connaissances et les expériences en matière de Développement Durable.

> Nos conseils

- Proposer, missionner une personne en contact régulier avec les différents secteurs d'activités du club (intendance, sportif, communication, secrétariat, ...). Il peut être, selon l'importance du club, un éducateur de l'école de sport, un dirigeant, un intervenant extérieur,
- Cette personne ressource, référent « développement durable », pourrait avoir comme missions :
 - S'informer sur le concept Développement Durable (ex. : lire les fiches réalisées par le CD32).
 - Intégrer la notion de « DD » dans le projet de club,
 - Réaliser un diagnostic sur le fonctionnement du club : administratif, sportif, organisation des manifestations, déplacements, extra-sportif (buvette, repas, collations, bourriche, ...), partenariat, communication,
 - Définir un plan d'actions DD : organiser une réunion avec l'ensemble des membres de chaque commission du club pour sensibiliser au DD, établir une réflexion puis proposer une stratégie, planifier, programmer la mise en place d'actions dans chaque secteur d'activité,
 - Définir une personne relais au sein de chaque commission (information des actions conduites, des contraintes rencontrées, des besoins, ...),
 - Rédiger une charte d'engagements responsables des différents acteurs associés au club,
 - Valoriser la démarche d'éco-conception à l'occasion d'un point presse, en associant les partenaires du club,
 - Accompagner la mise en œuvre des actions,
 - Évaluer les actions en fonction des objectifs définis.